

chapitre deux: "les Russes arrivent"

le pouvoir et le marché

extrait de "Nouveau Monde", Jef Van Staeyen, 2008, traduction française 2013

[En première page de ce cahier, j'ai écrit "*Les Russes viendront ensuite*".

Les voilà.

Ça fait déjà quelques mois nous sommes rentrés à Lille. L'été est fini; l'hiver approche.

Ceci est le chapitre deux.]

1. Des croix et des drapeaux

Jeudi 2 août 2007, une expédition scientifique russe a planté son drapeau national *sous* le pôle Nord, réaffirmant les revendications de Moscou sur l'Arctique et sur les ressources de son sous-sol: du pétrole, du gaz, de l'or, du zinc et de l'uranium...

"*Nous ne sommes plus au 15^{ème} siècle*", a réagi le ministre canadien des affaires étrangères, Peter McKay, "*on ne peut plus aller n'importe-où sur terre et y planter son drapeau, en disant 'Nous revendiquons ce territoire'.*"

Deux semaines plus tôt, la mi-juillet 2007, le gouvernement canadien avait décidé d'acheter une demi-douzaine de patrouilleurs — un milliard de dollars canadiens/pièce — pour préserver ses intérêts nationaux dans l'Arctique. (Nous l'avons entendu à la radio.) Ces frégates doivent être capables de briser des glaces épaisses d'un mètre. "*Le Canada est décidé de défendre sa souveraineté dans la zone arctique*" déclara le premier ministre fédéral Stephen Harper. Un de ces intérêts nationaux est le Passage du Nord-Ouest, qui relie l'Océan Atlantique au Pacifique à travers les eaux territoriales canadiennes. Le réchauffement climatique et les progrès réalisés dans la construction de navires résistants aux glaces renforcent l'attrait de cette voie maritime, qui réduit la distance d'Anvers à Tokyo (pour ne donner que cet exemple) à quelque 16.000 km, contre 21.000, voire 23.000 via Suez ou Panama. Les États-Unis contestent la position canadienne, et considèrent le Passage comme une voie maritime internationale.

Deux ans plus tôt, en 2005, le Canada et le Danemark s'étaient disputé l'île de Hans: 130 hectares à mi-distance du Groenland danois et de l'île canadienne d'Ellesmere. Plus que ça: ils y ont envoyé des frégates et des soldats, et un ministre canadien est descendu sur l'île, qui est inhabitable, pour y planter son drapeau. Les Danois aussi y ont planté le leur. On peut toutefois espérer que le différend finisse par se régler en paix.

(À moins que le *Hans Island Liberation Front* s'en mêle: visitez leur *site-web*!)

Encore quelques années plus tôt, en 1999, après plus de vingt ans de négociations entre les autorités fédérales canadiennes et les représentants des Inuits, le Nunavut, au Nord du Canada, obtint un degré élevé d'autonomie. Ce territoire compte 29.000 habitants sur quelque 2 millions de km²; il est si grand et si septentrional que la plupart des cartes canadiennes ne le mentionnent même pas. Les accords comprennent des dispositions relatives à l'exploitation des richesses des sous-sols.

Jacques Cartier, Giovanni Caboto et autres Verrazona sont donc loin d'être morts: on continue de planter des drapeaux, de tracer des frontières et de revendiquer des richesses.

Car c'est avec des drapeaux et des croix, des méridiens et des parallèles, que pendant cinq siècles les Européens se sont disputé et partagé l'Amérique. Le Canada est l'immense ombre portée d'une seule croix, plantée en 1534 à Gaspé, sur l'embouchure du Saint-Laurent, et d'une suite de concessions et de privilèges qui ignoraient la géographie amérindienne préexistante. Aux yeux des *conquistadores* européens, le seul principe qui prévalait se résume ainsi: "*Je suis le premier et le plus fort — et le plus malin —, qui pour moi-même, ou mon roi ou mon banquier, revendique ce territoire et toutes ses richesses, un territoire dont vous pensiez jusque-là qu'il appartienne à tous — ou plutôt à personne, car dans vos yeux, la terre s'emprunte, et ne se possède pas.*"

Le ministre canadien des affaires étrangères de 2007, est-il si naïf? Ou fait-il semblant? Car accaparer — ou privatiser — des biens collectifs est un phénomène des plus actuel, aujourd'hui encore plus qu'au quinzième et seizième siècles.

2. Des frontières sur terre et sur mer

[Depuis quelques années, je travaille dans la coopération transfrontalière, et à l'occasion donne quelques cours à l'université et dans d'autres programmes de formation, au sujet d'espaces et de frontières, et de coopérations (). — En 2000, Marion, Hugo et moi avons même "attaché" quelques jours de vacances à un cours que j'ai pu donner à l'université d'été du Pays basque, dans la belle et agréable ville de San Sebastián. — Je cite quelques éléments de mes cours.]*

Voilà plus de cinquante ans que l'Europe se construit. On prétend qu'elle s'agrandit, mais ce n'est pas vrai: en 1957, les six états membres comptaient ensemble 6% de la population mondiale; aujourd'hui il faut 27 états pour arriver à 7%. Traverser l'Europe est devenu plus rapide et plus facile: les frontières intérieures s'effacent.

Ailleurs aussi, à d'autres échelles, des systèmes internationaux voient le jour: Nations Unies, UNESCO et UNICEF, Organisation mondiale du commerce, Tribunal international de Justice, Union africaine, ALÉNA, ASEAN, OTAN, accords de Kyoto et d'ailleurs... On a l'impression que les frontières disparaissent, qu'on les rangera bientôt aux musées. Tout se globalise et, à part la planète, il ne restera que villages et régions.

Or ces apparences sont trompeuses.

Jamais dans l'Histoire, il n'y a eu autant de frontières qu'aujourd'hui, et il s'en crée tous les jours — pas seulement dans les Balkans. La globalisation renforce la demande de frontières. Est-il sensé de transférer toute la fabrication d'équipements ménagers ou de vêtements, et bientôt de voitures et de pièces de rechange, vers la Chine et l'Asie du Sud-Est, si les conditions de production y sont les mêmes qu'en Europe ou en Amérique du

Nord? Non. Est-il avantageux de transporter les crevettes ostendaises en Afrique du Nord pour les faire décortiquer, si les salaires y sont les mêmes qu'en Belgique? Encore non. La globalisation et le commerce international ont besoin de différences, et la meilleure façon d'établir et de conforter ces différences est de tracer des frontières. Même des produits qui en apparence sont davantage liés à la qualité des sols et du soleil (c'est-à-dire du milieu naturel) doivent leur succès aux frontières. Il ne pleut pas beaucoup au Maroc; le pays et les gens manquent d'eau. Pourtant, cette eau si rare est leur principal produit d'exportation: une part de l'eau est vendue sous forme de tomates, une autre remplit les bains et les piscines des hôtels touristiques. Certes, tant ces tomates que ces hôtels ont également besoin du soleil — qui est très généreux au Maroc — mais sans les écarts de prix (en fait: des écarts de salaire) le pays ne réussirait jamais à exporter autant d'eau et de soleil.

La globalisation, telle que nous la connaissons, n'efface pas les frontières. Bien au contraire, elle en a besoin, comme un jeu d'échecs a besoin de cases (pour utiliser l'image dont se sert le géographe Christian Pradeau dans "*Jeux et enjeux des frontières*", 1994).



Bien plus petit que les Îles Féroé!

En plein Océan Atlantique (57°35'48" N, 13°41'19" W) et à des centaines de kilomètres de tout autre pays se dresse ce rocher, quelque 20 mètres de haut et 25 de large: Rockall.

Le 18 septembre 1955, quelques militaires britanniques y ont débarqué, y ont placé une plaque de bronze et hissé le "Union Jack". La loi du 10 février 1972 (the Isle of Rockall Act) a réglé l'intégration administrative de l'île (la distribution du courrier?). Depuis le Scottish Adjacent Waters Boundaries Order de 1999, l'île se trouve sous la juridiction écossaise.

(photo Kystbloggen: "Fiske, fiskefartøy, fiskerihistorie og kystkultur... og litt mer")

En mer aussi, les frontières se multiplient.

Après avoir posé les fondations du droit public international au sujet des guerres justes ou injustes, du droit naturel et du droit humain ("*de jure belli ac pacis*", 1625), le juriste néerlandais Hugo De Groot (1583-1645), mieux connu sous son nom latinisé Grotius, a formulé les principes du droit maritime: les eaux territoriales, jusqu'à trois milles marins, appartiennent à l'état côtier; mais pour le reste, la mer est libre, elle appartient à tous — ce qui arrangeait bien les navigateurs hollandais. En 1945, le président étatsunien Truman a décidé d'étendre les eaux territoriales jusqu'à douze milles, revendiquant également des droits économiques pour l'exploitation du plateau continental devant la côte. Plusieurs autres pays ont suivi son exemple. Les conférences internationales de 1958 et 1970 ont conduit à la création de zones économiques exclusives (Z.E.E.), validées par la Convention de Montego Bay de décembre 1982. [Les États-Unis font pourtant partie des rares états qui n'ont pas ratifié cette convention. Quant à la France, grâce à ses innombrables territoires ultramarins, souvent minuscules, elle est le pays qui, après les États-Unis, dispose de la plus grande quantité de Z.E.E., bien avant des pays maritimes comme le Royaume-Uni, l'Australie, la Chine ou l'Indonésie.]

Les zones économiques exclusives (jusqu'à 200 milles devant la côte) sont facultatives. Un état côtier *peut* les instaurer, mais n'est pas obligé de ce faire, à condition de se mettre d'accord avec les autres états susceptibles de revendiquer les mêmes eaux (les Îles anglo-normandes devant les côtes françaises constituaient un exemple de superposition potentielle de droits) et d'identifier quels droits économiques ou écologiques il s'adjuge (pêche, ressources du sous-sol, protection de la nature...). La Grèce a eu la sagesse de ne pas revendiquer des Z.E.E. autour de ses nombreuses îles devant les côtes turques, mais une large part de l'Océan pacifique, autour de la Micronésie, a été allotie. Conformément à la Convention de Montego Bay, les états côtiers ont également quelques prérogatives sur le plateau continental (la mer "peu profonde" devant la côte). Le Danemark et la Russie essaient chacun de démontrer que le Pôle Nord fait partie de *leur* plateau continental — le Canada, les États-Unis et la Norvège sont également intéressés. Le drapeau russe du 2 août n'est donc pas un anachronisme, mais au contraire plus actuel et plus moderne que jamais: un investissement à long et très long terme. La croix que Jacques Cartier a planté en 1534 à Gaspé, sur le bord du Saint-Laurent, fut aussi excentrique que le drapeau russe d'aujourd'hui, mais elle vaut toujours. (Et n'y a-t-il pas, depuis 1969 déjà, des *stars-and-stripes* sur la lune?)

3. Soin

Personne ne prend soin de ce qui appartient à tous.

[*Ce qui suit ne fait plus partie de mes cours.*]

Les déchets que dans nos maisons nous n'acceptons pas, nous préférons les entreposer dans la rue (à moins de les jeter dans la nature). Les fumeurs qu'à l'intérieur de nos bureaux ou restaurants nous ne supportons plus, soufflent leurs fumées sur les trottoirs. Et il a fallu quelques millénaires avant de créer des toilettes (des cabinets d'aisance) *dans* les maisons. Avant, tout se jetait dans la rue. Ces comportements d'hier et d'aujourd'hui sont les signes d'un mépris profond pour le domaine public, pour la propriété collective.

Ce qui vaut pour le trottoir et la rue, vaut aussi pour la nature et la mer.

Tout urbaniste sait qu'il faut aménager l'espace public de façon à ce qu'on voit clairement *qui* doit entretenir *quelle* partie: tracer des limites. De même, la protection de la nature — en l'occurrence la mer — se traduit souvent par son allotissement: fractionner pour mieux gérer. Les débats au Parlement canadien au sujet des eaux poissonneuses mais surpêchées du Bonnet flamand en témoignent: bien que ces eaux n'appartiennent pas aux Z.E.E. canadiennes — chacun peut y chasser —, le pays cherche à élargir son domaine. C'est une source certaine de conflits à venir.

La relation entre la protection de la nature et les revendications territoriales a toujours été ambivalente. Déjà par son *Quebec Act* de 1774, le gouvernement britannique a réussi à contrecarrer par la protection de la nature, et accessoirement des Amérindiens, les revendications territoriales des treize états américains insurgés sur les Appalaches et sur l'intérieur du continent. Aujourd'hui le Québec et le Canada agissent séparément pour la création de grands parcs naturels dans les territoires des Inuits — une belle occasion pour réaffirmer leurs revendications territoriales. Et quelques jours après avoir planté un drapeau sous le Pôle Nord, la Russie a annoncé son intention de créer un grand parc maritime dans l'Océan Arctique. [Comme quelqu'un a fait remarquer: "*Pour Moscou, il est plus facile de planter un drapeau au Pôle Nord qu'à Grozny*". Transformer la Tchétchénie en zone naturelle, serait-ce la solution?]

4. Péage

Mais ce n'est pas que sur terre, en mer ou dans l'espace qu'on plante des drapeaux et des croix. On en plante aussi dans *notre* nature, dans la biodiversité, dans le patrimoine culturel, nos savoirs, nos sciences et nos langues. Ce qui aujourd'hui encore appartient à tous, demain sera privatisé. Car le géant Druon Antigone qu'on l'on croyait mort — celui qui d'après la légende levait des impôts sur l'Escaut à Anvers (*) —, ce géant s'est relevé, il a recollé sa main à son poignet et foutu un gros coup de poing dans la gueule de Silvius Brabo — qui avait libéré la ville et le commerce. Le cadavre flotte dans les eaux sales de l'Escaut. Druon Antigone a rétabli le péage. Arbitraire. Sans justification, ni intérêt public.



La fontaine de Brabo à Anvers (Jef Lambeaux, 1887).

La légende anversoise lie l'origine et le développement de la ville à la suppression d'une taxe injuste.

Le géant Druon Antigone réclamait un péage à tous les bateaux sur l'Escaut, mais le commandant romain Silvius Brabo sut l'abattre, lui coupa la main et la jeta dans le fleuve.

Peu de mythes fondateurs sont autant liés à l'histoire d'une ville ou d'un pays.

(2007)

Un exemple? C'est à partir de variétés de blé qui appartiennent à tous, et auxquelles des générations d'agriculteurs ont travaillé, que par manipulations génétiques des variétés privées ont été élaborées, qui *par dessus le marché* sont stériles. On peut les semer et les moissonner, mais la récolte est sans vie. Chaque nouvelle saison réclame de nouveaux achats. Plus grave que la menace *biologique* par les OGM (un risque que même les sociétés d'assurance les plus puissantes trouvent trop élevé pour couvrir) est celle de la *privatisation* rampante d'un patrimoine naturel séculaire, d'un bien collectif que personne ne pouvait revendiquer. Monsanto® et consorts plantent des croix et des drapeaux sur la nature. Ils réclament leur rançon. Un péage.

5. Dont on parle la langue, on mange le pain

Il y a vingt ans, je tapais mes textes sur une machine à écrire *Olympia*; aujourd'hui sur un ordinateur *Fujitsu-Siemens*. Ce PC comprend un logiciel qui traduit mes bêtes instructions en myriades de chiffres, et sous mes yeux projette mon texte sur son écran. Comme de vrai. "Windows", "Word" et consorts. De Microsoft®. Ce faisant, j'élabore un document, dans un fichier, je l'imprime, le conserve ou vous le donne. Comme de vrai. Ou je l'envoie dans un courriel, le place sur un site *web*, etc.

Mes impôts aussi se trouvent sur un site, et mon compte en banque. Mon bulletin de salaire, mon assurance maladie. Demain mon dossier médical. Désormais, Google®, Microsoft® et autres petites entreprises philanthropiques m'invitent à conserver *tous* mes fichiers, *tous* mes textes, documents, factures, contrats, adresses et numéros de téléphone des amis, souvenirs de jeunesse, lettres d'amour, photos et bouquins dans une de leurs immenses banques de données (et pas sur papier, ni sur mon propre ordinateur),

pour que je puisse toujours y accéder, où que je sois — une clef chiffrée suffit, et demain la couleur de mes yeux. Même des bibliothèques entières, appartenant aux universités, aux centres de recherche, à des villes ou pays, sont traduites en chiffres, sont numérisées et conservées par Google®.

La langue des gens, la langue que nous parlons et que nous écrivons est sans aucun doute le premier et principal contrat que nous acceptons, auquel nous souscrivons: *un contrat social*. Certes, il existe de nombreuses lois qui imposent un choix linguistique (n'essayez pas de dénoncer votre contrat de location à Anvers ou à Lille en *Bamanankan* — ça n'a aucune valeur), mais les langues mêmes — les mots, les règles, la syntaxe — ne sont pas définies par la loi. La langue est un système *autoréférencé*. Ouvrez un dictionnaire (un exemplaire sans images): chaque explication d'un mot renvoie vers d'autres mots, dont les explications renvoient à leur tour vers encore d'autres mots, et ainsi de suite. C'est un cercle de renvois qui ne s'arrête jamais. Ou plutôt, dont on ne trouve pas le début. Et pourtant, quand on vous dit "*demain il pleuvra toute la journée*" ou "*je t'aime*", nul besoin d'explications. Vous comprenez.

La langue est un système arbitraire — pour l'essentiel; disons pour 90%. Certes, il y a des mots comme *grelotter* (où l'on entend les tremblements), ou *chuchoter*, et des mots comme *tout-à-fait* (dans lequel la succession de voyelles et de consonnes nous dit que rien n'a été oublié), mais ils sont rares. Il y a même des mots dont la forme contredit manifestement le contenu: existe-t-il un mot moins immédiat que celui d'*immédiatement* (il en faut du temps pour l'écrire ou le prononcer), ou plus hermétique qu'*intelligible*? Existe-t-il un mot plus laid que "*beautiful*", plus difficile que "*vergemakkelijk*" (qui est néerlandais pour faciliter)? Et quelle est la logique, la raison derrière les constructions hasardeuses de la syntaxe?

L'écriture est encore plus arbitraire que la parole. Pas seulement l'orthographe, mais aussi les lettres mêmes, leurs *caractères*. Avec un peu de bonne volonté, on reconnaît la douceur des lettres *mmm*, les vibrations des *rrr*, ou le claquement d'un *K*, mais outre cette parenté très superficielle, les milliers de fourmis noires que vous voyez sur cette feuille, et qui se suivent en rangs bien ordonnés, constituent un système fortuit qui se situe à des années lumières du contenu et du sens de ce que j'écris. Dans nos langues, il n'y a pas de lien entre la forme et le fond.

Mais! Nous pouvons apprendre et *maîtriser* ce système (d'abord la parole, ensuite l'écrit). Et surtout: quoi qu'en dise l'Académie française, *cette langue nous appartient*, elle est à nous! Nous pouvons même l'adapter et inventer des mots nouveaux (ou des tournures nouvelles), en espérant qu'ils soient compris, repris et adoptés par les autres: "*beurette*", dit l'un, "*malbouffe*", dit l'autre. Faut pas "*psychoter*"...

Or, les langues électroniques de Microsoft® sont tout autres. Sans la clef, elles nous sont illisibles, et avec la clef, il faut une machine pour les déchiffrer. Vous est-il déjà arrivé de vous sentir illettré, depuis que nous utilisons des cartes bancaires, des disquettes ou des CD, des cartes de téléphonie... c'est-à-dire ces supports d'information que nous sommes incapables de lire nous-mêmes? Moi si. Je me sens alors comme un ancien Grec, à qui on a confié un parchemin griffonné, qui voyage pendant plusieurs jours, et qui doit constater, avec étonnement mais surtout frustration, que le destinataire des griffonnages comprend ce que pourtant personne ne lui avait dit. [Êtes-vous capable de voir à votre carte de téléphonie ou à votre porte-monnaie électronique combien de sous il vous reste? Moi non, mais cette bête machine, elle sait: "*Désolé, mon gars, t'es fauché.*"]



Tintin, vu par l'artiste argentin Fabián Zalazar (2007). (Ceci est sans doute une parodie "autorisée", réalisée à la demande du journal "Página 12", mais il existe aussi de nombreux albums et dessins non autorisés, comme par exemple "Tintin en Irak".)

Ce n'est pas tout. Les langues électroniques dont nous nous servons aujourd'hui pour écrire, communiquer et archiver sont des propriétés privées. Leurs propriétaires ont tout intérêt à les modifier sans cesse, pour nous vendre chaque année quelque nouveau morceau de vocabulaire, de grammaire et de syntaxe, sans lequel nos anciens documents courent le risque de devenir illisibles. *"Cher M., Vu la demande toujours croissante de capacités de stockage d'informations, d'une part, et l'augmentation des coûts d'exploitation, d'autre part, nous nous voyons désormais contraints de vous demander une contribution pour conserver vos fichiers (avec les photos des vacances et des enfants, les bulletins de salaire et les hypothèques, les livres et la musique...).* *Mais si vous adhérez avant la fin du mois à notre nouvelle formule de stockage de données, vous bénéficierez de nos offres particulièrement avantageuses pour l'actualisation et la gestion de vos logiciels de lecture afférents"* (sans lesquels vos belles photos refusent de s'ouvrir).

Aujourd'hui, on nous invite à stocker nos propres informations dans de gigantesques banques de données. Demain, on nous demandera de payer pour pouvoir les lire. [C'est un peu la même histoire que celle de l'épargne bancaire: payer pour recevoir son argent.] L'information et la langue sont les nouveaux supports pour les croix et les drapeaux.

6. Des chasseurs et des braconniers

Il y a cent vingt ans, le droit d'auteur international n'existait pas. Les imprimeries belges faisaient fortune en réalisant des éditions "clandestines" d'auteurs populaires français. La Convention internationale de Berne de septembre 1886 a tout changé — et elle a peut-être donné un coup de pouce à la littérature flamande, quand les imprimeries ont dû chercher d'autres ressources, et s'orienter sur le marché local. Par la Convention de Berne, les créations immatérielles (les textes, les images, les formes) sont devenues des propriétés immatérielles, et protégées comme telles.

Pourtant, pendant des millénaires, l'imitation, l'adaptation et la transformation de créations antérieures ont été considérées comme une activité artistique des plus louables. Les plus belles mélodies de la *Matthäuspassion* ne sont pas de la main de Bach (mais de Hans Leo Hassler), ce qui ne réduit pas son talent: on n'accuse pas Bach de plagiat, bien au contraire, on le félicite. Or aujourd'hui, les héritiers lointains de Victor Hugo ou de Hergé veulent brider la réutilisation artistique de Cosette ou de Tintin (sinon en profiter financièrement). En témoignent les débats et les conflits au sujet de *"Cosette ou le temps des illusions"* de l'écrivain français François Cérésa (2001), et des innombrables parodies de Tintin et compagnie, où ce n'est pas la qualité artistique des nouvelles créations mais l'intégrité de la propriété intellectuelle qui guide les débats. Une situation absurde s'est ainsi créée: on a le droit de parodier et de se moquer de tout et de tous, jusqu'à George W. Bush, Mahmoud Ahmadinejad, Jésus, Marie et Allah (à raison, d'ailleurs), mais le personnage de Tintin est sacré, il est intouchable!



Une belle, même ingénieuse interprétation du chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, par l'agence "Air Paris" pour Marithé & François Girbaud (2005).

Sa parution a suscité des critiques dans des milieux catholiques, mais pas dans les milieux artistiques, qui auraient pu réclamer la protection de l'œuvre de Léonard.

L'artiste actuel (ou le publicitaire), accepte-t-il que son travail soit détourné de la même façon?

Mais il y a un autre paradoxe. En vertu de la liberté artistique (celle des artistes comme des faiseurs de réclames), le patrimoine artistique et intellectuel collectif peut être pillé, mais les nouvelles créations qui en résultent devraient être intouchables.

Volkswagen, en 1996, et Marithé & François Girbaud, en 2005, peuvent parodier *La Cène* de Léonard de Vinci, mais leurs propres créations revendiquent un statut sacré. Le publicitaire se prétend artiste, et exige la protection absolue de son travail.

Quand, en 2003 et 2006, s'inspirant des exemples américains, les *Anti-pub* parisiens s'attaquent aux panneaux publicitaires omniprésents dans le métro et dans la rue, et remplacent les messages commerciaux par d'autres, plus "subversifs", ils sont arrêtés, poursuivis en justice et condamnés à payer des amendes. Impunément l'horizon de notre espace public peut être envahi par des publicités non désirées — cette pollution visuelle est partout — mais il est demandé aux citoyens impuissants de subir toute cette maltraitance avec résignation. Les *Anti-pub*, comme les tagueurs et les graffitistes, sont pourtant comme les braconniers dans *une forêt de mille z'yeux*, où les publicitaires se prétendent être d'honorables chasseurs. La loi et la police protègent les chasseurs et poursuivent les braconniers, mais tous ont le même objectif: la conquête de notre espace visuel. Pour les braconniers il s'agit de leur propre espace de vie, pour les chasseurs ce ne sont que quelques lignes sur les bordereaux des mètres carrés de densités de regards.

Ici aussi, c'est toujours la même logique qui est à l'œuvre. L'horizon, le champ de vision, le paysage urbain est un bien commun. Mais avec d'habiles arguments (tel le financement des transports en commun) ce bien est accaparé par des acteurs privés et transformé à leur seul profit. Le résultat devient intouchable, il est sacré comme propriété privée. Une croix de plus vient d'être plantée.



*vu sur un blog Anti-pub
(photo sans mention de source)*

7. Brabo sur Rhône

En 1992, Daniel Buren et Christian Drevet ont été missionnés par la ville de Lyon pour réaménager la place de son hôtel de ville (un parking souterrain fut également réalisé). La ville de Lyon est ambitieuse, a bon goût, et n'en est jamais à quelques francs près. Buren, Drevet et la ville ne reculaient devant aucun effort. Une vieille et belle sculpture de Bartholdi, datant de 1889, fut déplacée, et la *place des Terreaux* fut couverte d'une trame carrée comprenant 69 fontaines ("69" comme le code du département). Le résultat est impressionnant, bien que la valeur d'usage de la place a été sacrifiée à sa qualité visuelle.



La Place des Terreaux à Lyon

La sculpture-fontaine de Bartholdi — le Char de la Liberté — représente la Garonne (!) et ses quatre affluents. La ville de Bordeaux avait jugé son prix trop élevé.

[Bartholdi est aussi le créateur de la Statue de la Liberté à New York. Les deux sculptures sont contemporaines de la statue de Brabo à Anvers (page 65).]

Comme d'autres belles réalisations à Lyon, cette nouvelle *place des Terreaux* fut très visitée et admirée; les éditeurs de cartes postales la photographièrent pour la vendre aux touristes.

Les créateurs Buren et Drevet voyaient ce succès d'un mauvais œil. Ils s'adressèrent aux tribunaux avec une double revendication: les cartes postales de la *place des Terreaux* ne pourront être vendues qu'avec leur accord et la mention de leurs noms. Mais tant en première instance qu'en appel (ou plutôt: en cassation) cette demande fut rejetée.

La *place des Terreaux* est une place publique, une des plus importantes et emblématiques de la ville. Elle appartient à tous les Lyonnais, voire à tout le monde, français ou étranger: un patrimoine de l'Humanité. La place est constituée par une pluralité de bâtiments publics et privés de grande qualité et une statue ancienne très impressionnante. Il avait été demandé d'améliorer cette place existante, avec de surcroît un financement public pour l'action des artistes. Aux yeux de Buren et Drevet, la situation était pourtant tout autre: la superbe place n'était que le cadre baroque pour leur propre prestation. Ils réclamaient la privatisation du domaine public: *leur* drapeau sur *notre* place. Fort heureusement, le juge était suffisamment sage, et vit que la reconnaissance des droits particuliers des artistes nuirait fortement au caractère public de la place même. Depuis, un mouvement inverse s'est engagé, qui affaiblit peu à peu de telles revendications. Il n'y eut pas de croix ou drapeau à Lyon. Brabo jeta la main d'Antigone dans le Rhône.

8. Brevet (FR) — patent (ENG) — octrooi (NL)

La technologie bénéficie de protections internationales — la science non, mais la frontière entre les deux peut être mince. Ce droit de propriété (pour 20, parfois 25 ans) a rendu possible un grand nombre de développements technologiques (par les retours sur investissement escomptés), mais elle a également limité leur valorisation. Dans plusieurs cas, ce privilège a même freiné les progrès technologiques.

Des pays comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud n'ont pas ou peu accès aux médicaments pour lutter contre le sida: ils leur sont trop onéreux. Les entreprises pharmaceutiques (propriétaires des formules qui en fin de compte ont surtout été financées par l'argent public, celui de la protection sociale) préfèrent ne pas vendre du tout, plutôt que vendre sous les prix qu'ils ont définis, ceci pour garantir le financement de nouvelles recherches, de leur marketing (publicité et lobbying) et surtout de leurs très confortables marges bénéficiaires. Le droit de propriété des actionnaires pèse bien plus lourd que le droit à la vie et à la santé. Pourtant, quand en 2001 les États-Unis craignaient un attentat bio-terroriste à l'anthrax (ou *maladie du charbon*), et que Bayer® possédait l'unique remède, l'entreprise allemande put être amenée à revoir ses conditions de vente, parce que la santé publique et la stabilité politique et financière des États-Unis étaient plus importantes que les droits des actionnaires. [Le gouvernement étatsunien menaça de lever avant terme le brevet de Bayer® sur l'antibiotique *ciprofloxacine*.]

Le conflit entre des pays comme le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud et les entreprises pharmaceutiques a déjà connu quelques retournements spectaculaires, et les pays *pauvres* ont réussi à arracher *quelques* droits, mais leur combat est loin d'être gagné. Il y a beaucoup de croix sur leur chemin.

Le paludisme tue trois millions de personnes par an, surtout des enfants, dans les pays pauvres tropicaux. Depuis plus de 40 ans, le chercheur bolivien Manuel Elkin Patarrayo dépense toute son énergie en la recherche d'un vaccin. Il a plutôt bien réussi. En 1987, il créa le vaccin synthétique *SPf66*, capable de sauver environ 35% des victimes. Patarrayo réussit à trouver le soutien d'entreprises pharmaceutiques, disposées à lui offrir beaucoup d'argent pour ses brevets, mais il n'obtint aucun soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à qui pourtant il offrait gratuitement le vaccin, à condition que celui-ci soit diffusé à prix coûtant parmi les populations vulnérables. [35% des 3 millions de victimes par an, pas assez pour l'OMS?] Le docteur Patarrayo espère réussir bientôt le *Colfovac*, qui doit être bien plus efficace (80%). Trouvera-t-il des distributeurs pour son vaccin — à des conditions raisonnables?

Entretemps, la recherche médicale de pointe cible des maladies très rares (ce qui est une bonne chose), mais à l'échelle planétaire, une perturbation banale comme la diarrhée (pour laquelle les remèdes sont connus) demeure une des principales causes de mortalité (environ deux millions d'enfants par an): le traitement est simple, mais pour beaucoup il demeure trop cher.

Le droit de propriété intellectuelle, tel qu'il existe aujourd'hui, fut un jour la réponse concrète, inventée par quelques hommes, à une question concrète (celle du progrès technologique) dans une situation concrète (l'économie des 19^{ème} et 20^{ème} siècles en Europe et aux États-Unis). Ce droit de propriété a des objectifs concrets et des résultats concrets, mais il n'est pas un droit divin ou naturel. Il n'est pas *sacré*, et ne doit pas être supérieur aux autres valeurs humaines.

La question doit être posée si le progrès technologique doit toujours demeurer la priorité. Ou est-ce *la diffusion la plus large possible des résultats de la recherche* qui importe désormais? Notre objectif, est-il qu'une petite minorité avance de plus en plus vite? Ou serons-nous attentifs à ce que *tout le monde puisse progresser*, même si ça se fait à une allure un peu plus modérée? C'est une question importante d'essence politique, *une question pour les gens*. Des organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui savent crier plus fort que les autres, avoir le premier et le dernier mot, et n'utiliser que des critères économiques (les critères à qui? et pour quelle économie?), font obstacle à une telle question. Prférant ignorer la question, elles ne sont pas près d'y répondre.

Ce qui a été fait *par* des hommes — en l'occurrence le droit de propriété intellectuelle — doit pouvoir être changé par les hommes, surtout quand les besoins ont changé.

Pliez les drapeaux. Démontez les croix. Brabo, reviens!

9. Des Bruxellois très malins

La cybernétique, la systémique et les sciences de l'information n'ont pas été le point fort de l'enseignement dont ma génération a bénéficié. Le monde que nous apprenions était un monde de masses, de forces et de poids — le cas échéant sous le souffle de Dieu. Pourtant, depuis un certain temps déjà, *l'information* était devenue un domaine de recherche et d'innovation important. Comme au 17^{ème} siècle le bruxellois Jan Van Helmont (1580-1644) avait développé le concept de "*gaz*" (d'après le mot grec de "*chaos*") pour donner une réponse cohérente à des dizaines de phénomènes disparates, ses concitoyens des 19^{ème} et 20^{ème} siècles Paul Otlet (1868-1944) et Henri La Fontaine (1854-1943) ont su développer les concepts (aujourd'hui considérés comme banals) de "*documentation*" et d"*information*". [L'information est la petite force qui pilote les grandes. Elle a toujours existé, mais peu l'avaient vue, comme avant Newton personne n'avait constaté la force de la gravité.] Entretemps, l'information est devenue une donne économique de premier rang: il se vend davantage d'informations que de biens matériels. [Certains diront — et ils ont raison — que l'on vend moins des informations que des données, qui ne se transforment en informations que quand elles sont comprises.]

10. L'extension du domaine du marché

Le système économique mondial ne s'intéresse pas aux biens matériels, ni aux services, ni même à la satisfaction de besoins, et encore moins aux gens. Il ne s'intéresse qu'à la capacité de créer des richesses financières, quels que soient les supports.

Malheureusement (?), ce système n'a pas encore atteint le stade d'autonomie où il peut fonctionner sans biens, ni services, ni gens. Car en fin de compte, toutes ces valeurs financières sont basées sur diverses formes de travail humain (ou sur des matières premières, que ce travail a pu transformer), sur un travail déjà fourni ou encore à fournir (c'est-à-dire par échange ou à crédit).

C'est pourquoi les marchés financiers, toujours en extension, sont sans cesse à la recherche de nouveaux domaines marchands — à la recherche de nouveaux biens qui pourront être accaparés, échangés et vendus, si possible à terme. C'est pourquoi les services publics et les biens collectifs sont privatisés: la compétition pour l'eau et pour la distribution de l'eau ne vise pas les gens, leur santé ou leur confort, elle ne vise même pas l'eau, elle ne vise que l'extension du domaine du marché. C'est aussi pourquoi le marché

international des droits à polluer (le CO₂) demeure une affaire ambiguë. Certes, il permet de limiter les rejets de gaz à effet de serre, dans une certaine mesure selon le principe du "pollueur payeur" (encore que); mais il s'agit surtout de la création d'un nouveau et grand marché: le marché d'un bien qui n'existe pas: l'air non pollué. Un marché de dupes?

[D'une façon tout à fait analogue, le juriste gantois Boudewijn Bouckaert, un libéral radical, a proposé dans son ouvrage "*Zin of onzin van de planning*" (Sens ou absurdité de la planification, 1990) de supprimer toute la réglementation de l'urbanisme, pour la remplacer par un commerce de "*renoncements d'objections*": on a le droit de tout construire, à condition que personne ne s'y oppose — une neutralité qui se vend et s'achète sur un marché ad hoc.]

Le marché du CO₂ témoigne aussi d'un conflit qui a toujours existé au sein du mouvement écologiste et des politiques pour la qualité de l'environnement. De nombreuses propositions écologiques visent le perfectionnement du fonctionnement des marchés: s'assurer que les coûts externes, souvent collectifs et/ou reportés à des dates ou des ères ultérieures, soient intégrés dans les prix, et donc dans les décisions. Moyennant des eco-taxes, par exemple. D'autres écologistes, plus radicaux, plus "fondamentaux" rejettent tant les technologies que le marché comme principe d'organisation de la société.

11. Une économie immatérielle

Autant que l'eau et l'air, l'information devient un bien économique: un bien à transformer et à négocier, à vendre et à acheter.

Puisqu'il y a des limites à la production et la consommation de biens et de services matériels, nous sommes devenus la cible du commerce de biens et de services immatériels. Comme les Indiens avant nous avec des perles, on tente de nous séduire (et de nous induire en erreur) avec des *informations*. Aujourd'hui gratuites, demain cher payées. L'information est une marchandise dont le poids sur les marchés mondiaux croît sans cesse.

Cette évolution peut avoir quelques conséquences positives, dont certaines se montrent déjà. Les Rotterdammers sont fiers — et ils ont raison — que leur port est le plus grand et le plus important d'Europe (le numéro 3 à l'échelle mondiale, en 2004). Ils mesurent en tonnages. Les milieux portuaires anversois préfèrent parler de la valeur des biens transportés, et de la valeur ajoutée par les opérations portuaires: un conteneur de 20 tonnes rapporte bien plus que 20 tonnes de pétrole, et une rame de tramway encore davantage. Dans le commerce, on ne compte pas en kilos ou en tonnes, mais en dollars et euros.

Une part croissante du commerce mondial est désormais immatérielle, par exemple quand on vend ou achète des fichiers sur internet. De même, la densité financière (en euros par kilo) des biens matériels suit une évolution ascendante: ces biens doivent une part de plus en plus importante de leur valeur à des contenus immatériels — pensons aux parfums, ou aux *shirts* de Nike®. Un camion rempli d'appareils photo numériques, de lecteurs MP-3, d'ordinateurs portables, de téléphones, de DVD et de parfums... a une valeur plus élevée que son "homologue" rempli de charbon, de briques, de bananes, de réfrigérateurs ou même de voitures. [Une voiture coûte 10 à 20 € le kilo. Qu'est-ce qu'on a encore à ce prix?] Imaginez-vous ce que serait la circulation sur nos routes, nos voies ferrées et nos canaux s'il fallait transporter autant de valeur que les MP-3, DVD, etc., mais uniquement en aciers et bétons, charbon et pétrole, fruits et légumes, réfrigérateurs ou matelas.

Dès lors, on peut formuler l'hypothèse optimiste selon laquelle la densification financière du commerce mondial (de moins en moins de matière pour de plus en plus de valeur) conduira à une réduction absolue des volumes transportés. De même, on peut s'imaginer que la consommation de matières premières, la production de déchets et les rejets de matières nuisibles finiront par diminuer (ou pour le moins: ne croîtront plus) — à la fois sous l'effet de cette augmentation de la densité financière des biens, mais aussi à cause de contraintes externes (rareté, prix, catastrophes...) et d'accords internationaux (Kyoto etc.). Certaines statistiques européennes semblent aller dans ce sens. Timidement, et pas assez.

Mais la question demeure des effets de cette dématérialisation — ou de l'"informatisation" — sur le fonctionnement du marché et sur l'économie mondiale, comme sur ses soi-disants "équilibres".

12. "au bénéfice de toute la société"

"Le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de toute la société." (Commission européenne, Livre vert sur les services d'intérêt général, 2003).

Jour après jour et de nos propres yeux, nous pouvons voir que ce n'est pas vrai, et pourtant la théorie économique le prétend: *"la main invisible de l'offre et de la demande — le marché libre — garantit l'attribution optimale des ressources humaines et naturelles limitées"*. L'imperfection de la réalité que nous constatons tous les jours, comparée à la perfection de la théorie économique, ne serait due qu'à l'application trop incomplète des préceptes d'une concurrence libre et non faussée. *"Le patient, est-il encore malade, alors mettez-lui davantage de sangsues!"* disait le médecin pré-moderne — et dit toujours l'économiste post-moderne.

La théorie économique du marché libre et parfait suppose néanmoins de répondre à quelques exigences de base: elle suppose des acteurs libres, qui sur la base de bonnes informations prennent des décisions rationnelles. Parcourons la série: la rationalité, la liberté, la bonne information.

Le caractère rationnel des décisions est facile à rejeter. Tout le secteur de la publicité (1% du produit mondial brut) vit sur le constat que les acteurs du marché prennent surtout des décisions *irrationnelles*. Un acteur rationnel, confronté à une publicité automobile, n'y chercherait que des chiffres, qui sont rarement publiés. Ce qui vaut pour le consommateur individuel vaut aussi pour le décideur professionnel, incapable de comparer toutes les solutions à toutes ses questions, et dont la pensée et l'action irrationnelles lui valent d'être harcelé par des symboles plus que par des faits. Le monde des entreprises petites et grandes ressemble beaucoup à celui des chevaliers et de leurs tournois médiévaux, où pour vaincre il y avait autant d'ostentation que de force vraie.

Des acteurs libres? Pas davantage. On ne peut être libre quand on n'a pas le choix de vendre ou de ne pas vendre sa force de travail ou ses ressources minières. Car qui *doit* travailler pour survivre, sans pouvoir choisir quel travail et à quel prix, et qui *doit* vendre ce qu'il a, sans pouvoir attendre que le marché soit favorable, celui-là n'est pas libre. Dit autrement: une économie libre suppose que tous les acteurs (c'est-à-dire tous les gens) bénéficient d'un minimum vital universel. Ce n'est qu'alors qu'ils sont libres pour entrer sur le marché, pour pouvoir faire plus (ou pas), pour pouvoir commercer plus (ou pas). De même, les états doivent pouvoir choisir entre plusieurs modèles de développement, en

fonction de leurs priorités collectives: autarcie ou commerce mondial, travail ou temps libre, bien-être matériel ou épanouissement intellectuel, publicité ou poésie...

Enfin, même la troisième condition, celle de la bonne information, devient problématique. Quand *l'information même* devient le principal produit sur le marché, qui se vend et qui s'achète, on ne peut exiger que tous les acteurs possèdent déjà (*avant d'avoir acheté*) toutes les informations qui leur sont nécessaires pour prendre des décisions rationnelles — ce qui d'après la théorie économique est essentiel pour une attribution optimale des ressources. [Ainsi, le marché ressemble à un moteur à explosion qui brûle l'huile dont il a besoin pour tourner.] Le phénomène d'accumulation qui vaut pour les capitaux vaudra aussi de plus en plus pour l'information. [C'est l'effet Matthieu: "*Car à tout homme qui a, l'on donnera et il sera dans l'abondance; mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera retiré.*", Matthieu 25:29]

Les économistes prétendent que l'économie de marché est un équilibre stable. Dans une économie de l'information, on doit au contraire s'attendre à un équilibre instable, chancelant, quand les mécanismes de régulation ne fonctionnent plus. La question se pose de quel côté le système tombera. [C'est comme marcher sur le faîte entre deux ravins.] L'économie de marché, va-t-elle tomber du côté des monopoles, avec de grandes concentrations anonymes et ingouvernables, qui écartèreront les pouvoirs politiques? Ou évoluera-t-elle au contraire vers davantage de contrôle et de pilotage sociaux, pas sous la forme d'un capitalisme d'état, mais avec de nombreux mécanismes finement réglés pour le contrôle, la décision et l'affectation optimale des moyens?

13. Tous des Indiens?

Le Canada et le Québec sont des exemples extrêmes de terres accaparées, de droits éternels basés sur un acte symbolique, un drapeau ou une croix. Mais, en regardant bien, on voit que ce ne sont pas des exceptions. Il y a de plus en plus de Canada ou de Québec de par le monde, bien que ce ne soit pas toujours des terres qui sont accaparées.

Demain, serons-nous tous des Amérindiens? Finirons-nous tous dans une réserve, après que des acteurs anonymes auront décidé que sans nous, sans les gens, le monde et l'économie tourneront mieux?

Car entretemps, les drapeaux sont devenus très nombreux. La différence entre les drapeaux nationaux d'une part, qui revendiquent des territoires, et les drapeaux privés d'autre part, qui accaparent les savoirs, la culture, la science et l'information, est sans doute que les premiers s'érigent avec tambours et trompettes, et les seconds en toute discrétion. Mais tous ils se fondent sur une idéologie, un discours écrit par des hommes, qui prétend défendre un droit sacré, un droit inaliénable, accordé par Dieu ou la Nature. — une valeur éternelle. Or, rien n'est moins vrai. Ce que l'homme a fait, l'homme peut le défaire (pour paraphraser la Bible, ici aussi).

Le discours du marché est un discours de liberté et de frontières ouvertes. La réalité est son contraire: de plus en plus de frontières, qui sont sélectives et discriminatoires. C'est ce qu'on voit à Sangatte, à Zaventem et Roissy. Et à Montréal. Qui passe? Qui passe pas?

14. Protectors

Ce qui me permet de revenir au Québec.

Les plus beaux sites du pays, on ne les trouve pas le long de la route (comme en Norvège ou dans les Alpes), mais dans les parcs naturels, que la *Société des établissements de plein air du Québec* (SEPAC) exploite et entretient. À l'entrée d'un tel parc, il faut payer. C'est désagréable, mais pourquoi? Le prix (quelques dollars) ne peut être un problème, sauf en fin de journée (quand on se demande si ça vaut encore la peine), ou lorsqu'on se casse la tête à comparer les tarifs journaliers et hebdomadaires. L'hésitation est ailleurs, car on ressent le *péage* comme une atteinte à la liberté. Le péage affaiblit le rêve que dans ce lointain et vaste Canada on peut se réconcilier avec une nature vierge et idyllique. Il vous rappelle les efforts de gestion qu'il faut pour que le parc demeure parc, et la nature nature. Il vous dit qu'un tel parc ne peut exister sans ses gardiens — car ce qui appartient à tous n'appartient à personne, et se trouve tôt négligé.

A priori, un tel péage est justifié, car il répond à une prestation concrète, un intérêt collectif — et le prix est modéré. Mais le risque est réel que les *gestionnaires* du parc — les *garants* d'un bien commun — finissent par se comporter en *propriétaires*, qui ne valorisent plus *le patrimoine commun* mais *leur capital* et *leurs produits*, une évolution qui se constate aussi dans des musées publics (avec la future filiale du Louvre à Abou Dhabi comme exemple concret). Des entreprises privées soutiennent les parcs, comme elles soutiennent des orchestres et des théâtres. Une bonne chose, un engagement social. Mais lequel des deux (le musée ou l'entreprise) adopte la culture et les valeurs de l'autre?

15. Nostalgie de l'avenir

Je vais conclure ce chapitre ici — avant qu'il ne devienne trop long — alors qu'il n'est pas fini. Parfois j'aurais pu être plus précis (au sujet des marges bénéficiaires et du marketing des entreprises pharmaceutiques, pour ne donner que cet exemple). Et j'aurais pu aborder la privatisation de l'espace public *stricto sensu*: les *gated communities*, par exemple, ou les centres commerciaux et les parcs de loisirs avec leurs fausses rues et leurs fausses places où une police privée assure des contrôles privés selon des critères privés, et où acheter est le seul comportement autorisé. De même, j'aurais pu parler des mouvements contraires: *copy-left*, *open-source*, Linux et Wikipedia, les licences obligatoires (*compulsory licence*) ou le "*modèle Kiwi*". Mais c'est le lien qui m'intéresse, le lien entre des faits et des évolutions apparemment disparates, au Pôle Nord, au Canada, dans la presse ou au coin de la rue.

Peut-être je souffre de nostalgie vers la société telle qu'elle se présentait à moi dans les années 50 et 60. La prospérité devenait abondance, et on pouvait penser que, petit à petit, lentement mais sûrement, tous les conflits et les injustices allaient s'arrêter. Une euphorie après-guerre de plastics, de voitures, de réfrigérateurs et de téléviseurs. Pourquoi ce qui semblait réussir en Europe de l'Ouest (paix et coopération, suffisance matérielle et émancipation culturelle), ne réussirait-il pas partout? L'optimisme du progrès: transformer les fusées en tracteurs, bannir les famines, et bénéficier du "*socialisme des biftecks*".

Peut-être le désir d'espace public et le désir de nature sont-ils l'expression d'une nostalgie toujours naïve d'un avenir, d'un monde, certes pas sans conflits, mais où les conflits sont arbitrés en paix et avec justice. Un monde de vivre-ensemble, où les frontières ne disparaissent pas, mais s'ouvrent grandement.